

Le loisir

un puissant moyen d'intégration sociale

C'est avec grand intérêt que l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal (Association régionale), a pris connaissance de la proposition de politique intitulée *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*. Nous souscrivons, de façon générale, aux grands principes qui y sont énoncés, lesquels façonnent l'action communautaire. Notre propos portera davantage sur l'Association et sa mission, pas toujours comprise par certains ministères, bailleurs des fonds, voire groupes communautaires. Le loisir n'a pas toujours la bonne cote auprès de certaines instances, alors que maintes études ont montré ses bienfaits dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui en font et qu'il peut être un véritable agent d'intégration sociale, comme nous le verrons le plus loin. Mais d'abord, précisons qui nous sommes.

Maintes études ont fait ressortir que la participation à des activités récréatives et sportives a des effets positifs sur l'équilibre mental des individus.

25 ans au service des personnes handicapées

L'Association régionale a été créée en 1975 par un groupe d'organismes de loisir pour les personnes handicapées, avec l'appui du Haut-Commissariat à la Jeunesse. Elle regroupe 90 organisations sur le territoire de l'île de Montréal préoccupées par l'accès au loisir des personnes handicapées, de tous les âges et de tous les types de déficiences, qu'elle soit auditive, visuelle, psychique, intellectuelle ou motrice. Les membres de l'Association régionale sont des organismes de loisirs œuvrant auprès des personnes handicapées, des centres de réadaptation, des villes, des écoles spécialisées, des associations de personnes handicapées et des centres hospitaliers, principalement.

L'Association régionale appartient à un réseau québécois de 16 organismes régionaux ayant des missions similaires, mais pouvant avoir des secteurs d'intervention variés d'une région à l'autre, regroupés sous le nom de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées.

Investir pour aider les personnes ayant un handicap à devenir plus actives réduirait de façon importante les coûts en soins de santé.

Malgré de nombreux efforts qui ont été faits au fil des années pour respecter davantage les besoins des personnes handicapées, il reste encore bien des obstacles à éliminer afin que la personne handicapée puisse, au même titre que tout autre citoyen, avoir la possibilité de pratiquer des activités de loisir selon ses besoins.

Depuis 25 ans, l'Association régionale a pour mission de promouvoir l'intégration sociale des personnes handicapées et leur plein accès au loisir. En lien avec cette mission, elle s'est donnée comme principes directeurs de promouvoir une image dynamique et positive de la personne handicapée dans un contexte de pratique de loisir et d'aplanir les obstacles qui limitent la participation et la libre expression de la personne face au loisir.

C'est ainsi que depuis 17 ans, elle organise *le Défi sportif des athlètes handicapés*, événement annuel qui regroupe 1700 athlètes de tous les types de déficience provenant d'une dizaine de pays. En incitant les personnes handicapées à la pratique d'activités sportives (briser l'isolement), en misant sur leurs capacités d'athlètes (valorisation des athlètes), en mettant en valeur leurs performances (grâce à de nombreux reportages dans les médias), l'Association régionale contribue à faire changer les mentalités dans le grand public en véhiculant une image positive des personnes handicapées et à les aider à prendre une meilleure place dans la communauté.

De par le rôle qui lui a été confié depuis sa fondation par les organismes membres, l'Association régionale est appelée à jouer un rôle de coordination ou de porte-parole pour accomplir sa mission de promotion de l'exercice du droit au loisir. Dans tous les cas, elle s'assure d'orienter ses actions vers la concertation et de tisser des liens étroits avec d'autres partenaires sans lesquels les changements - nécessaires - ne seraient pas possibles.

Un exemple de partenariat : la *Table de concertation du loisir pour les personnes handicapées*, qui a souligné ses 20 ans en 1999. Cette Table, formée de représentants d'associations de loisir des personnes handicapées et du Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal, vise à créer des liens de partenariat afin de favoriser un meilleur accès aux services de loisir pour les citoyens handicapés. Le

fruit de ces échanges a mené, depuis vingt ans, à des changements de mentalités, à la réalisation de projets importants (notamment la réalisation de l'audience publique *Le Loisir de vous écouter*), la naissance des services de formation à l'accueil des personnes handicapées, l'amélioration de l'accessibilité des installations, mais plus encore, cette Table a permis d'instaurer un véritable partenariat où sont élaborés les plans d'action.

Autre exemple : le *Comité des loisirs intégrés de l'Ouest de l'île de Montréal*. Cette Table de concertation, qui regroupe des associations pour le loisir des personnes handicapées et des villes de l'Ouest de l'île, vise à sensibiliser les décideurs à l'importance de faciliter l'accès au loisir des personnes handicapées résidant sur ce territoire.

Le loisir, le secteur sous-estimé de l'action communautaire

Sur le territoire de l'île de Montréal, on compte 13,8 % de personnes handicapées (252 000 personnes); c'est-à-dire des personnes qui présentent l'un des cinq types de déficience énumérés ci-haut.

Les loisirs réduisent les comportements antisociaux et auto- destructeurs.

Les personnes handicapées mènent souvent un vie plus isolée que la population en général et participent peu à la vie communautaire. Près des deux tiers des personnes handicapées ont un revenu inférieur à 10 000 \$ et 60 % d'entre-elles ne travaillent pas, alors que 50 % qui ont besoin de services de transport n'y ont pas accès. Voici quelques caractéristiques qui sont le lot de la majorité des personnes handicapées :

- revenus insuffisants
- scolarité peu élevée
- manque de services d'accompagnement
- transport déficient
- activités de loisir et services récréatifs inaccessibles

Accédant difficilement au marché du travail, les personnes handicapées ont un rapport au temps libre qui n'est pas du tout celui d'une bonne partie de la population. Dès lors, leur loisir prend forcément un sens très différent, qui n'est absolument pas celui que lui attribuent les personnes qui ne présentent aucune

Selon un sondage commandé par le ministère des Affaires municipales du Québec en 1994, 96,4 % des Québécois estiment que les activités sportives et récréatives aident à prévenir les problèmes de santé.

limitation fonctionnelle. Pour les personnes handicapées, le loisir devient alors une occasion privilégiée pour développer une identité sociale, se faire des amis et se valoriser.

Cette situation s'explique par le fait que de nombreuses études ont révélé que le loisir agit positivement sur l'état de santé physique et sur l'équilibre mental chez ceux et celles qui en font. Par ses fonctions sociale et psychologique, le loisir permet à la personne de se détendre, de créer un réseau social et de développer son potentiel intellectuel et créatif.

Pour un grand nombre de personnes handicapées, le loisir prend une place encore plus importante en venant répondre à un ensemble de besoins qui peuvent être satisfaits, pour d'autres, à travers l'accès à d'autres domaines d'activités comme le travail, l'éducation, la vie familiale. Faire des activités de loisir signifie, pour ces personnes, sortir de l'isolement, créer un réseau d'entraide, maintenir des acquis difficilement gagnés lors de la réadaptation, etc. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les actions de l'Association régionale, à savoir de considérer le loisir comme un idéal à poursuivre et, ainsi, le voir comme un droit de la personne, au même titre que le travail, l'éducation ou la santé.

Conclusion

Par ce propos, nous voulions vous sensibiliser à l'importance que revêt le loisir pour les personnes handicapées. Le gouvernement du Québec, dans son nouveau *Cadre d'intervention en matière de loisir et de sports*, publié en 1997, n'hésite d'ailleurs pas à affirmer que le loisir est essentiel à la qualité de vie des personnes handicapées :

« Le loisir et le sport constituent, pour tous les citoyens, une voie exceptionnelle d'intégration sociale (...) L'accessibilité à la pratique de loisirs et de sports est essentielle à la qualité de vie des personnes handicapées (...) »

Trop souvent encore, les vieilles idées préconçues refont surface quand il est question du loisir. On le considère comme un aspect secondaire, pas sérieux et qu'il est synonyme d'amusement, voyages, rencontres avec des amis, plaisirs, sans s'arrêter sur les bienfaits qu'il apporte.

Les personnes handicapées ont besoin de prendre leur place pour participer à la vie communautaire. Le loisir constitue souvent cette occasion privilégiée de faire partie intégrante de la société. À cet égard, la politique d'action communautaire devra tenir compte de la clientèle de personnes handicapées. L'Association régionale apportera tout le soutien qui lui sera demandé dans l'élaboration de cette politique, laquelle aura nécessairement des répercussions sur nos façons de faire et d'agir.

Ayant elle-même fait siens, depuis sa création en 1975, des grands principes qui sont à la base de l'action communautaire, l'Association régionale souscrit aux objectifs qui sont poursuivis dans le document *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, à savoir :

Une enquête gouvernementale réalisée en 1994 révèle que 95,3 % des Québécois se sont dits en accord avec l'idée que le loisir représentait un DROIT pour toutes les catégories de citoyens.

- les objectifs de transformation sociale associée à l'action communautaire, qui ont un impact positif sur le tissu social et de la qualité de vie;
- le lien étroit que les organismes entretiennent avec les communautés dans lesquelles ils sont implantés;
- les objectifs de responsabilisation et de prise en charge qui imprègnent l'intervention des organismes ainsi que l'approche globale que ceux-ci favorisent;
- le développement de pratiques novatrices, de défense collective des droits, d'éducation, de prise de conscience;
- la volonté des organismes de défendre leur autonomie dans la détermination de leur mission, de leurs orientations de leurs pratiques et de leurs modes de régie interne.

Nous espérons vivement que le SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec), qui a été créé en 1996 par le gouvernement du Québec, ne sert pas d'instrument politique desservant les intérêts d'une minorité, ni qu'il soit une chasse gardée pour les organismes de défense de droits. On s'attend du SACA qu'il cerne bien les enjeux sociaux, qu'il préconise une vision d'ensemble quant à la nature des interventions qui peuvent être faites dans une perspective de développement social et de lutte à l'exclusion. Comme vous le soulignez, le milieu communautaire est un acteur essentiel au développement du Québec, et l'action communautaire qui en découle doit nécessairement avoir un impact positif dans l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. C'est de cette action communautaire que se réclame l'Association régionale.

Le transfert du secteur Loisir, Sport et Plein air du ministère de l'Éducation au ministère de la Santé et des Services sociaux, en novembre dernier, est peut-être l'amorce d'une nouvelle façon de voir et de reconnaître les impacts positifs, tant sur le plan de la santé physique que de l'équilibre mental, de la pratique du loisir. C'est du moins le souhait que formule l'Association régionale. La nouvelle politique d'action communautaire doit le refléter.

Les textes dans les marges et les statistiques mentionnées proviennent de deux sources :

Notes de réflexion pour l'accompagnement en loisir, produites par le Comité des partenaires pour l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience. Document qui sera publié à l'automne 2000.

Les bienfaits du loisir, produits par l'Alliance de vie active pour les Canadiens ayant un handicap. Document édité en 1998.

Source : Guy Lemieux, agent de communications
Association régionale pour le loisir des personnes
handicapées de l'île de Montréal
(514) 933-2739 poste 223